**ÉTATS-UNIS**

**Les femmes au pied du mur**

11 mars 2017 |Élisabeth Vallet | [États-Unis](http://www.ledevoir.com/international/etats-unis) | [Chroniques](http://www.ledevoir.com/opinion/chroniques)

Les pièces de Teresa Margolles, exposées au Musée d’art contemporain de Montréal, rendent compte d’une réalité morbide. Aux portes des États-Unis. Au coeur de l’Amérique du Nord. Des femmes. Disparues. Dépecées. Autopsiées. Car, à Ciudad Juarez, depuis plus de 20 ans, les femmes meurent. À un rythme si élevé et dans de telles proportions que l’on y parle de « féminicide ».

La féminisation des flux migratoires (de plus en plus de femmes seules ou avec leurs enfants entreprennent le voyage vers le nord), l’impunité des criminels et l’inaction du gouvernement expliquent en partie l’ampleur du phénomène. Dans ce contexte, le durcissement graduel de la frontière américaine ne fait qu’accroître cette vulnérabilité puisqu’elle oblige à prendre des passages plus dangereux, impose de recourir à des passeurs.

Au sud, 80 % des femmes et jeunes filles venues de l’Amérique centrale rapportent avoir été agressées sexuellement pendant leur migration — les chiffres réels sont probablement plus élevés.

Au nord, une fois la frontière franchie, la présence des « rape trees », ces arbres à la frontière hérissés de sous-vêtements de femmes, portent en eux-mêmes une violence symbolique — celle du viol des migrantes —, instrumentalisée par les milices frontalières qui dénoncent les exactions des passeurs en omettant du même souffle celles des agents frontaliers et des Minutemen.

Les dénonciations sont rares, le sentiment d’impunité, réel, comme en témoignent les rares condamnations d’agents frontaliers ou d’immigration. Au point où la Cour suprême des États-Unis entendra mardi prochain les arguments des avocats des familles (mexicaines) qui souhaitent pouvoir poursuivre les agents qui tirent — et tuent — à travers la barrière, en sol mexicain.

Il s’agit aussi d’une violence d’État. Celle qui préconise l’incarcération des femmes violentées sans traitement, dans des cellules glaciales. Celle qui prévoirait que l’on sépare les femmes des enfants qui traverseraient clandestinement la frontière

Les guerres culturelles ont quitté le terrain du mariage gai, de la marijuana médicinale pour se centrer sur les utérus, cibles de choix des législateurs américains, fédéraux comme fédérés. Désormais, aux États-Unis, le droit à l’avortement est progressivement éviscéré par des lois fédérées.

Les États-Unis ont perdu 140 cliniques depuis 2011, le Texas — État frontalier s’il en est un — la moitié des siennes. À quoi sert un droit si on ne peut l’exercer ?

Il faut voir le cas de ces migrantes privées d’accès à des services de santé gynécologique comme le reflet d’une réalité plus large : désormais, plus de la moitié des femmes en âge de procréer vivent dans des États aux législations hostiles à l’avortement. Et aux États-Unis, le corps des femmes ne leur appartient plus tout à fait : le législateur d’Oklahoma Justin Humphrey les dépeint comme les *« hôtes »* de futurs embryons. Ce qui n’est pas sans évoquer le film de Ridley Scott *Alien*. Parfois, la politique est sinistrement ironique.